

Groupement prévention	Date de publication :	
Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux - article GN6	22/09/2025	

Imprimé à remplir et à retourner à la préfecture 2 mois minimum avant la date de la manifestation par l'exploitant ou par l'organisateur, accompagné des pièces à joindre, le tout en 2 exemplaires).

Nom du demandeur et exploitant du lieu :

Maire :

Adresse :

Téléphone :

Introduction

Nous vous sollicitons pour une demande d'utilisation exceptionnelle GN6 de notre ERP

Quelques explications afin de mieux connaître notre démarche :

1. Objet de la manifestation :

Groupement prévention	Date de publication :	
Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux - article GN6	22/09/2025	

2. Organismes :

Nom de l'entité organisatrice :

Téléphone :

Fax : /

Nom de ses représentants légal :

Nom du responsable de l'organisation :

Adresse du responsable de l'organisation :

Téléphone du responsable de l'organisation :

Société d'assurance de l'organisateur pour la durée de la manifestation :

3. Dates et horaires souhaitées

Du :

De : h à h

Ouverture des portes :

Lieu :

Nom :

Adresse :

Effectifs :

Nombre de personnes concourant à l'organisation de la manifestation :

Personnes

Effectif maximal du public attendu au plus fort de la manifestation :
personnes concourant à l'organisation de la manifestation)

personnes (comprend les

Les personnes reçues lors de la manifestation sont :

Groupement prévention	Date de publication :	
Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux - article GN6	22/09/2025	

Conditions d'entrée :

Effectif maximum de l'ERP
Comptage
Billetterie

Aménagement et configuration du lieu :

Adaptée aux personnes à mobilité réduite :

Installation(s) technique(s) particulière(s) :

Dénomination	Commentaires
Moquette	
Rideaux	
Scène	
Coffret électrique de scène avec BAU	
Espaces PMR	
Installations Scéniques	
Buvette	

Groupement prévention	Date de publication :	
Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux - article GN6	22/09/2025	

Sécurité et mesures complémentaires envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants :

- **Présence d'un service de sécurité incendie avant et pendant la soirée**
- **Présence de la croix rouge (entre 3 et 5 agents) pendant la soirée.**
- **Partenariat de prévention routière /alcoolémie /drogue**
 - **Avant :**
 - SAS avec Contrôle d'accès à l'entrée
 - Possibilité de détection de métaux à l'entrée
 - Ouverture et fouille sac à main / sac à dos
 - Inspection des lieux et des installations avant le concert par les agents SSIAP. (Scène, vérification extincteur, issue de secours, accès etc.)
 - **Pendant :**
 - 4 à 6 agents de sécurité pour surveiller les spectateurs et les entrées, alentours de la salle.
 - 2 agents incendie en salle pour observer / surveiller / réaliser les mesures compensatoires ainsi que faciliter l'évacuation en cas de problème.
 - **Autour de la salle :**
 - Parking entourant la salle polyvalente fermée + Barrières + blocs bétons anti intrusion.
 - Balisage des parkings
 - Balisage de l'accès pompier secours (voie d'accès dégagée et exclusivement réservée aux secouristes).

Service d'ordre et Service de sécurité incendie :

Pour ce concert 2 Agents professionnels de la société GIC sécurité seront engagés. Ces agents de sécurité et secourisme sont habilités et possèdent leurs diplômes adaptés :

- Formation sécurité pour réaliser la fouille des sacs / contrôle à l'entrée / contrôle métaux.
- Formation SSIAP

A noter que la société GIC sécurité a l'habitude de travailler pour les fêtes de villages et elle est reconnue pour que les fêtes où elle intervient se passent sans problèmes.

Les diplômes de sécurité pourront être fournis si nécessaire. Présence également d'un agent technicien/électricien de la commune habilité électriquement pour entrer et manipuler dans les locaux techniques ainsi que les branchements et manipulation des éclairages.

Groupement prévention	Date de publication :	
Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux - article GN6	22/09/2025	

Documents fournis en annexe : Pièces à joindre en deux exemplaires à la demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux :

- Le présent formulaire de demande d'autorisation cosigné par l'exploitant et l'organisateur le cas échéant.
- Note détaillant le mode de calcul de l'effectif théorique du public.
- Un plan de situation descriptif des activités et du type de manifestation et des aménagements prévus.
- Un plan de masse et un plan côté des locaux, avec les aménagements prévus précisant notamment les tracés des dégagements et voies d'accès des secours, le positionnement des moyens de secours, des issues de secours avec leurs largeurs.
- Attestation d'assurance de l'organisateur et de l'exploitant.

Le (ou les) déclarant (s), agissant en qualité de
Date et signature de l'organisateur :

Date et signature de l'exploitant :

•

Groupement prévention	Date de publication :	
Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle de locaux - article GN6	22/09/2025	

Méthode de calcul :

Nous sommes partis de notre expérience sur d'autres concerts déjà réalisés par le passé. Nous avons notamment déjà soumis des dossiers GN6 à vos services en 2017, 2018, 2022 et 2023.

Lors des précédentes demandes, une capacité de 996 personnes avait été validée notamment grâce aux 10 Unités de passage/sorties de secours présentes dans la salle. Nous avons soustrait à la superficie totale de la salle (1060m²), la superficie occupée dans la salle (loge, scène, buvette, régie), soit environ 160m².

$$1060m^2 - 160m^2 = 900m^2$$

Il nous reste ainsi 900m² utilisable pour l'accueil du public.

D'après les renseignements que nous avons trouvés sur la législation des ERP, nous aurions le droit d'accueillir 4pers/3m², soit $900 \div 3 \times 4 = 1200 \text{ personnes}$.

Cependant ce chiffre est supérieur à la capacité autorisée avec nos issues de secours. Nous limiterons donc le nombre de personnes à 996.

Nous souhaitons valider avec vous une capacité d'accueil de 996 personnes, nous restons naturellement à votre écoute sur toutes préconisations ou modifications du calcul qui nous permettrait d'autoriser notre événement cette année.